

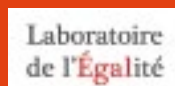
COLLECTIF
femmes
& SPORT ♀



PLUS de femmes pour
PLUS de SPORT ♀

On fait comment ?

Avec le soutien d'



Sommaire

Préface de Catherine Touvrey,
Directrice Générale Harmonie Mutuelle..... p 3

Remerciements p 4 à 5

Le sport féminin ce mal aimé..... p 6 à 7

L'enquête Femmes et Sport..... p 8

Description des bonnes pratiques à l'intention

• des collectivités p 9 à 12

• des entreprises p 12 à 15

• des médias p 15 à 17

• du monde du sport p 18 à 20

• des associations..... p 21 à 22

• de la santé et de la prévention..... p 23 à 26

• de l'éducation et de la formation..... p 26 à 28

Présentation du collectif «Femmes et Sport» p 29 à 31

Préface

Catherine Touvrey,
Directrice générale
Harmonie Mutuelle



Qu'elles soient sportives de haut-niveau, médaillées handisport, accros du jogging matinal ou adeptes de cours en salle, nombreuses sont les femmes, connues ou anonymes, qui s'épanouissent par la pratique sportive, régulière voire intense. Pour d'autres femmes, sensibilisées aux bienfaits de l'activité physique, chausser des baskets est un moyen de lutter contre la sédentarité, de prévenir la maladie, de se prémunir du stress, de la prise de poids et de se réserver un temps « rien que pour soi ». Parmi les 4,3 millions de personnes qu'Harmonie Mutuelle protège, de nombreuses femmes manquent de temps, d'argent, souffrent d'un état de santé dégradé ou d'une situation d'isolement familial qui les empêchent d'accéder à la pratique sportive. Face à ces situations variées, nous devons inventer de nouvelles manières d'intervenir auprès de celles qui sont le plus éloignées du sport.

Harmonie Mutuelle porte un intérêt tout particulier au sujet des femmes et du sport parce qu'il revêt plusieurs enjeux importants pour l'action de la mutuelle. **La santé** tout d'abord. Une évidence ? Pourtant l'activité physique régulière ou le sport sont un outil au service de la prévention trop longtemps observé... de loin, alors même qu'il contribue à la réduction de la survenance de certaines maladies et à l'amélioration de la qualité de vie des malades. **L'égalité** ensuite. Favoriser la pratique sportive féminine c'est contribuer à lever les obstacles en promouvant un meilleur équilibre hommes/femmes et ainsi contribuer à un meilleur équilibre vie privée - vie professionnelle. **Le lien social** aussi. Le sport est un booster de quotient relationnel, d'intégration et d'estime de soi. Il permet des rencontres et participe du dynamisme des territoires. **La performance** enfin. Motivation, productivité et utilité sociale et économique sont au rendez-vous pour les salariés et les employeurs. L'étude Goodwill de 2015 le prouve : une personne sédentaire qui se met à la pratique d'une activité physique et sportive en entreprise améliore la productivité de 6 à 9%, et constitue un levier de réduction de l'absentéisme.

Qu'elles aiment la compétition, le dépassement de soi, recherchent du bien-être ou juste un « temps pour prendre soin d'elles », les femmes ont une place à prendre dans le mouvement sportif de leur entreprise, de leur quartier, de leur région, de leur pays.

Remerciements

le Comité de pilotage du Colloque

“Plus de femmes pour plus de sport, on fait comment ?”

(24 Janvier 2018- Palais de la femme-Paris)

animé et coordonné par Claudie Corvol, Vice Présidente du CNFF, composé de :

Christine Taieb et Zayda Juglar, Membres de la Commission «Sport» du CNFF • Annie Beulin Weber, Présidente de Femmes 3000 • Patricia Costantini et Emeline Bourré, Co-fondatrices d'Egal'Sport • Patrick Bocard, Administrateur du Laboratoire de l'Egalité • Betty Keller, Vice Présidente de «Vivent les femmes» • Maryse Viseur, Présidente de «Femme Avenir»

adresse ses plus vifs remerciements à celles et ceux qui, à un titre ou un autre, lui ont apporté leur soutien et particulièrement à Harmonie Mutuelle, partenaire du Colloque et de la réalisation de ce document.

Organisation et animation du colloque :

- Aurélie Bresson, marraine du Colloque, Fondatrice et Directrice Générale du magazine «Les sportives»
- Patrick Bocard, consultant, auteur de "Les femmes ne sont pas faites pour courir", Ed. Belin, Collection Egale à Egal • Les Laboratoires NUXE • L'UNSS pour l'exposition photographique «Génération sportives»

Intervenant(e)s du colloque :

Nicole Abar, ex-footballeuse professionnelle, chargée de la mise en place des ABCD de l'égalité, cofondatrice et experte Egal Sport • Annie Beulin-Weber, Présidente de Femmes 3000 • Françoise Bey, Adjointe au Maire de Strasbourg, Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Egalité • Anaïs Bohuon, Sociologue, membre du Think-Tank Sport aspects physiologiques et motricité • Anne Boileau, Vice-Présidente de la Fédération du tennis de table • Thierry Bouillet, Oncologue, Fédération CAMI Sport & Cancer • Béatrice Bouillon, étudiante à la London School of Economics, stagiaire au CNFF, qui a réalisé l'exploitation du questionnaire •

Remerciements

Pascal Bouteau, Rédacteur en chef d'Equidia, ancien grand reporter à L'EQUIPE • Cécile Chartrain, Présidente et cofondatrice de l'association Les Dégommeuses • Olivier Collignon, Chef de projet Marathon de Paris, SCHNEIDER ELECTRIC • Claudie Corvol, Vice-présidente du CNFF, coordinatrice du Collectif «Femmes et Sport» • Patricia Costantini, cofondatrice et experte Egal Sport • Nicole Dechavanne, ancienne Présidente de la Fédération de gymnastique volontaire, cofondatrice Egal Sport • Laurence Fischer, triple Championne du monde de karaté, Fondatrice de FIGHT FOR DIGNITY • Stéphanie Gicquel, Avocate, sportive de l'extrême, fondatrice de ACROSS ANTARTICA • Annie Guilberteau, Directrice générale de la Fédération Nationale des Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles • Virginie Lanier, Vice-Présidente Exécutive Ressources humaines, Laboratoires NUXE • Aurélie Martin, Fondation de France, experte Egal Sport • Laetitia Martinez, Vice-Présidente Région Bourgogne Franche Comté • Eric Monnin, universitaire, Sociologue spécialiste du mouvement olympique international • Florence Morgen, Directrice Responsabilité et innovations sociétales HARMONIE MUTUELLE • Karl Olive, Maire de Poissy • Cécile Ottogalli, Maîtresse de conférences en Histoire du sport et de l'EPS • Jérôme Papin, Directeur délégué EUROSORT • Laurent Petrynka, Directeur de l'UNSS • Mélissa Plaza, ex-footballeuse professionnelle, Consultante, Entraîneuse de l'équipe de Saint Malo • Frédérique Quentin, LA FRANCAISE DES JEUX • Yves Raibaud, Géographe du genre, expert Egal Sport • Marine Renard, Cheffe de projet "TouteSport" FNCIDFF • Nathalie Sonnac, Membre du CSA • Angélique Thibault, Chargée du développement des programmes Femmes DECATHLON • Haïfa Tlili, Sociologue spécialiste des populations sensibles, experte Egal Sport • Floriane Varetta, Socio-politiste en Stats, Spécialiste des politiques publiques, cofondatrice et experte Egal Sport • Véronique de Villèle, Coach sportif, créatrice de la méthode «Gym Silver Tonic»

Et qui l'ont aidé à finaliser ce guide

Aurore Barbier, Etudiante en Droit et sciences politiques, stagiaire au CNFF • Isabelle Gautier, Psychiatre et Présidente de «l'Association Française des Femmes Médecins» (AFFM) • Paule Nathan, médecin • Josette

Dall' Ava-Santucci, Professeur émérite à l'Université Paris 5



Le sport féminin ce mal aimé

Malgré de réels progrès, la planète sport continue d'être marquée par une forte domination masculine, au niveau de sa culture, de ses instances, de ses modèles économiques et... de ses pratiquantes. Dans le sport, qu'il soit professionnel ou de loisir, pratiqué de manière régulière ou occasionnelle, des inégalités fortes entre les femmes et les hommes subsistent.

Les fédérations sportives françaises comptent moins de 40% de licenciées, une seule fédération olympique celle de l'escrime est présidée par une femme, aucune femme n'apparaît dans le Top 50 des salaires publié par le journal l'Equipe en Mars dernier et la couverture médiatique du sport féminin, tous médias confondus, reste bien inférieure à celle du sport masculin.

Au niveau international, des pratiques contraires à la Charte Olympique et aux droits fondamentaux des femmes sont observées dans plusieurs pays.

La pratique des activités physiques et sportives continue d'augmenter chez les femmes passant à 45% en 2015 contre 40% en 2009, mais tout récemment «Santé publique France» a lancé un cri d'alarme en révélant que l'inactivité physique et la sédentarité gagnaient du terrain dans la population française, particulièrement chez les femmes dont le taux d'activité physique a baissé de 16% en 10 ans !

Et pourtant

Parce qu'il est porteur de valeurs universelles telles que la solidarité, l'effort et le dépassement de soi, le sport peut contribuer efficacement à la réduction des inégalités de toute nature qui existent entre les sexes. Vecteur d'insertion sociale il favorise la maximisation des compé-

tences professionnelles et personnelles ainsi que l'amélioration du bien-être et de la santé physique et psychique.

Il faut agir

Il est donc aujourd'hui indispensable de poursuivre le mouvement de féminisation du sport, en l'amplifiant et en augmentant sa pratique pour toutes les femmes, quels que soient leur âge, leur condition physique, leurs statuts familiaux, sociaux, professionnels et culturels !

Des freins bien identifiés qu'il faut faire sauter

Il existe des freins spécifiques à l'activité sportive des femmes qui sont nombreuses à opérer dès le plus jeune âge une « sélection » dans le choix des activités pratiquées : le foot pour les garçons, la danse pour les filles. Lors de l'adolescence, la pratique physique ou sportive en dehors de la sphère scolaire se fait plus rare, en particulier chez les filles. Les raisons qu'elles invoquent sont multiples : lassitude (l'activité choisie quelques années plus tôt ne plaît plus ou est jugée trop exigeante), ou orientation de leur temps libre vers d'autres loisirs. Le manque d'offres ou de créneaux horaires attrayants est aussi évoqué.

Les filles auraient moins le goût de la compétition, auraient tendance à se replier sur elles, leurs amies, leur famille. Les garçons, eux, auraient naturellement plus besoin de se dépenser dans des activités sportives, nécessaires pour canaliser leur énergie.

Plus tard ce sont les contraintes économiques, les difficultés de transport, l'accès aux infrastructures ou les insatisfactions liées à l'ambiance (sexisme, violence ou simple regard

Le sport féminin ce mal aimé

Un collectif qui agit

→ UNE ENQUÊTE

Un questionnaire portant sur la pratique et la perception des activités physiques et sportives par les femmes a été mis en ligne fin 2017 et a enregistré 1140 réponses exploitables.

→ UN COLLOQUE

Le 24 janvier 2018 a eu lieu à Paris, le Colloque : «**PLUS DE FEMMES POUR PLUS DE SPORT : ON FAIT COMMENT ?**». (360 participant(e)s)

En donnant la parole aux différents acteurs de terrain : Etat, collectivités, entreprises, communauté éducative, médias, mouvement sportif et associatif, des actions exemplaires mises en œuvre par chacun ont été mises en lumière et les intervenants ont multiplié les exemples concrets qui font «bouger» les lignes.

→ UN GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Synthétisant les principales conclusions des travaux, intitulé «Plus de Femmes pour plus de Sport : on fait comment ?» ce document reprend en partie les propos des intervenants auxquels ont été ajouté **des éléments complémentaires ou d'actualité** constituant des bonnes pratiques ou des pistes d'amélioration ou d'augmentation de la pratique sportive de toutes les femmes.

→ UNE ANNEE D'INITIATIVES LOCALES « Plus de Femmes pour plus de Sport »

Tout au long de l'année 2018, des animations et des manifestations de terrain, portées par les partenaires et les représentants régionaux du Collectif «Femmes et Sport», ont été et seront organisées. ■

des autres) qui sont mises en avant. Ensuite quand se conjuguent entrée sur le marché du travail et constitution d'une famille, la pratique sportive féminine est surtout contrainte par un manque de temps. En effet, les femmes continuent de consacrer en moyenne plus de temps que les hommes aux tâches ménagères et parentales.

Un collectif qui s'engage

Convaincu que le sport est un outil pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes et un puissant vecteur pour l'autonomisation des femmes, le Collectif «Femmes et Sport» a été mis en place début 2017 par deux grandes associations féminines, le Conseil National des Femmes Françaises et la Fédération Femmes 3000, très vite rejointes par Egal'Sport et le Laboratoire de l'Égalité.

Ce collectif, qui s'adresse à tous ceux, femmes et hommes, individuels ou entreprises, associations ou institutionnels, qui veulent contribuer à mieux faire exister le sport féminin et souhaitent identifier les voies et les moyens de développer la pratique des activités physiques et sportives des femmes, compte aujourd'hui **33 signataires** de la charte d'engagement.

Cette charte reconnaît les valeurs éducatives, sociales, humaines et les bénéfiques pour le bien-être et la santé d'une activité physique et sportive régulière et adaptée.

L'objectif est d'augmenter la pratique sportive féminine à égalité avec celle des hommes, de lui donner plus de visibilité à tous les niveaux et à tous les âges, notamment dans les médias et de combattre les préjugés, les stéréotypes et les comportements sexistes.

Notre enquête

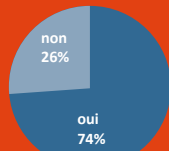
Questionnaire en ligne diffusé fin 2017 auprès des réseaux personnels, professionnels et associatifs du Collectif (sans échantillonnage)

1140 réponses

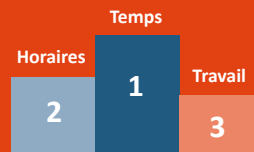
Un apport original sur trois dimensions essentielles : les freins à la pratique, le sexisme dans et autour du sport, les potentiels prescripteurs d'une activité physique et sportive.

DIFFICULTÉS D'ARTICULATION DES CONTRAINTES

Souhaiteriez-vous faire davantage de sport ?



Si oui, qu'est-ce qui vous en empêche actuellement ?



- L'image que la société (environnement familial, médias, instances éducatives...) renvoie des sportives est jugée sexiste par 61% des répondantes à notre questionnaire.

- Les critères de beauté et de minceur sont mis en avant par 25% des répondantes et 15% estiment que les exercices sont plus faciles pour les femmes.

- **L'importance de l'entourage :**

85% de nos répondantes jugent l'entourage proche (familial et amical) susceptible d'inciter les femmes à pratiquer une activité physique ou sportive.

- **L'importance des médias :**

67,3% des répondantes à notre questionnaire jugent les médias susceptibles d'inciter les femmes à pratiquer une activité physique ou sportive.

Description des bonnes pratiques à l'intention des

Collectivités

Contexte

Les collectivités territoriales, toutes structures confondues sont les premières à financer le sport en France. De 7,6 Md€ en 2000, les sommes consacrées au sport sont passées à 12,1 Md€ en 2015 mais 26 % des collectivités locales ont réduit leurs subventions pour le sport depuis 2015, conséquence de la baisse des dotations étatiques.

De nombreuses études révèlent que 70 % des budgets et des équipements profitent essentiellement aux garçons.

Le développement du sport par les collectivités ne prend presque jamais en compte les objectifs d'égalité entre les sexes, beaucoup d'équipements ont une fréquentation 100% masculine. Certes, de nombreux équipements sont mixtes, quelques-uns sont presque exclusivement occupés par des femmes (salles de danse, gym) mais l'immense majorité du parc est consacré aux sports « dits masculins » tant dans des équipements mis à disposition des associations et clubs (salles et stades) que dans les nombreux équipements sportifs d'accès libre dans la ville (skate-parks, terrains de boules), en principe destinés à toutes et tous.

Quel que soit le secteur sportif étudié, on comptabilise 1/3 de pratique féminine pour 2/3 de pratique masculine. Les espaces jeunesse n'échappent pas à une division sexuée des pratiques. La fréquentation masculine est supérieure à celle des filles dans tous les équipements dédiés aux 12-17 ans alors qu'en centre de loisirs (6-11 ans), on comptabilise autant de filles que de garçons. Enfin, on a constaté la faible présence des filles dans les activités du dispositif Ville-Vie-Vacances (VVV) qui s'adresse en priorité aux jeunes des quartiers dans le cadre de la politique de la ville : 40 % en moyenne nationale et seulement 30 % à Paris (Enquête Acsé 2012).

Freins

Les principaux freins sont la non prise en compte de l'égalité F/H dans les politiques publiques et une méconnaissance des problèmes concrets. Seules 13,7% des collectivités ont formalisé le développement du sport féminin comme axe politique prioritaire. Selon les élus, cela s'explique par un manque de demande de la part des femmes (49% des élus le soulignent).

Une idée fausse perdure - les femmes seraient moins tentées de faire du sport - entraînant une demande plus faible et justifiant ainsi leur moindre considération par les collectivités. Le manque de personnels femmes encadrant (cité par 29,1% des élus), une offre associative inadaptée (26,4% des élus le pensent) et des créneaux horaires restreints (20%), aggravent la situation.

Des espaces ne correspondant pas aux besoins et attentes des pratiquantes représentent également des freins au développement du sport féminin : éloignement, inadaptation aux besoins des femmes (toilettes, vestiaires), lieux ou trajets peu sécurisés, etc..

Par ailleurs, les contraintes que représentent pour les collectivités les baisses de dotations, les arbitrages budgétaires ou les transferts de compétences rendent plus difficile encore cette prise en compte.

Enjeux

Première loi globale et texte de mobilisation de toute la société, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour atteindre une égalité effective entre les femmes et les hommes. Son article 61 prescrit aux collectivités et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité. De plus, cette loi vient renforcer et généraliser la loi du 21 février 2014 qui fait de l'égalité femmes-hommes une priorité transversale de la « politique de la ville ». Enfin, elle conforte l'obligation de produire une information statistique sexuée dans la statistique publique : la circulaire ministérielle du 8 mars 2000 « relative à l'adaptation de l'appareil statistique de l'état pour améliorer la connaissance de la situation respective des femmes et des hommes ».

Les mesures visant l'égalité face au sport comportent de véritables enjeux sociaux et sociétaux pour une collectivité. Faciliter l'accès au sport pour les femmes leur apporte une meilleure insertion sociale et professionnelle et entraîne une amélioration de la qualité de vie et de l'image de la ville.

10

On fait comment ?

→ Une volonté politique affirmée marquée par la présence d'un(e) élu(e) en charge des droits des femmes et de l'égalité des genres, de lutte contre les inégalités et les discriminations, est primordiale... soutient Laetitia Martinez, Vice Présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté qui demande à tout porteur de projet d'avoir une réflexion sur la mixité des pratiques.

→ Une sensibilisation et une formation des agents, des éducateurs, des professeurs et des responsables associatifs pour développer des compétences et des capacités à faire valoir les droits des femmes et plus largement des minorités politiques. « L'égalité ne va pas de soi, l'égalité ne s'improvise pas, elle s'apprend afin que les agents ne soient pas conduits à nier les discriminations, à les ignorer, à les sous-estimer, voire à les reproduire eux-mêmes involontairement » rappelle Cécile Ottogalli, Maitre de Conférences en histoire du sport, en citant Béatrice Barbusse (*Du sexisme dans le sport - 2016*). Pour cela, des formations émergent. Outre celles proposées par l'association Fémix-sports à destination des femmes (futurs) dirigeantes, notons l'ouverture, en septembre 2016, au sein de l'UFR STAPS de Lyon1, d'un parcours de Master Etudes sur le genre.

→ Il faut ensuite affiner la connaissance que l'on a de l'occupation de l'espace public par les femmes et les hommes dans la ville : les statistiques genrées permettent d'émettre des diagnostics, les enquêtes éclairent les représentations que l'on se fait de la fréquentation de l'espace public par les uns et les unes.

→ Adopter le « budget genré » qui est l'étude de l'impact de la distribution des ressources publiques à l'aune de l'égalité entre les femmes et les hommes. Intégrer

un critère « genre » explicite dans tous les appels à projets, appels d'offre, nouveaux dispositifs, projets d'aménagement. Etablir la parité femmes-hommes dans tous les jurys d'aménagement urbain et les lieux de décisions. On peut aussi conditionner les aides publiques aux associations en fonction de l'égalité F/H et pratiquer une discrimination positive des subventions accordées par la ville : un peu plus de subventions s'il y a des filles.

→ Faire de l'égalité un objectif et une orientation claire et explicite de l'utilisation des structures de sport et de loisirs : mettre en place des équipements facilitant la participation des jeunes filles (toilettes et vestiaires séparés), développer des pratiques collectives pertinentes et cohérentes pour promouvoir une mixité génératrice de changement des relations filles-garçons (composition et formation des équipes, travail avec les familles, choix d'activités libres de stéréotypes), envisager la présence de médiateurs(trices) à certains moments-clés bien choisis pour éviter les phénomènes d'exclusion et faciliter une répartition équilibrée des équipements entre les enfants des deux sexes, bannir le langage sexiste et féminiser le langage à l'écrit comme à l'oral (éviter « allez les gars ! » lorsque l'on s'adresse à une équipe mixte), veiller à la signalétique, organiser les modalités d'accès des filles et des garçons sur les city-stades par une animation appropriée et souple.

→ Encourager la mixité, les sports et les compétitions mixtes, faire la promotion des activités qui attirent un public mixte (sports peu marqués femmes-hommes : badminton, volleyball, agrès ou le « street art » mixte), favoriser les usages multiples des lieux, penser des espaces multi-usages.

→ Sécuriser les espaces et les parcours de jogging, vélo, marche et course : favoriser l'éclairage de ces espaces, placer des caméras de surveillance.

→ Elargir l'horizon des activités sportives et physiques proposées, ne pas se limiter aux activités classiques mais rechercher de nouvelles disciplines.

Des exemples à suivre

● Yves RAIBAUD, géographe du genre qui a travaillé sur deux villes Bordeaux et Genève propose une méthode pour mesurer et analyser ces inégalités ainsi que des préconisations pour accompagner l'accès des femmes à la pratique sportive. Une cartographie des équipements et de leur utilisation par sexe fait partie du recensement nécessaire à l'élaboration d'une politique égalitaire et bien entendu une égalité budgétaire pour rétablir une situation favorable aux femmes et aux jeunes filles.

● Mettre en place un observatoire du sport féminin afin de quantifier ces inégalités et élaborer une programmation qui rétablisse chaque année l'équilibre : subventions accordées sur des contrats d'objectifs (comme réalisé par la municipalité de Strasbourg qui accorde aux clubs sportifs des subventions s'ils parviennent à avoir et garder plus d'adhérentes entre 12 et 16 ans), plages horaires réservées aux femmes dans les équipements sportifs pour répondre aux contraintes familiales.

11

Collectivités

- L'Association Nationale des Elues en charge du sport a créé une commission « Sport au Féminin » qui a pour objectifs de sensibiliser et d'informer leurs collègues afin de leur donner les moyens d'œuvrer en faveur du développement des femmes dans le sport.

LES LIENS UTILES

L'association nationale des élus en charge du sport et sa commission sport au féminin : <http://www.andes.fr/>

L'intervention des Villes Santé : <http://www.villes-sante.com/>

La question de la mixité dans l'utilisation des équipements sportifs : Travaux d'Elise Vinet et Edith Maruéjols - <https://www.nais.openedition.org/anoctanrefair/10054?lang=fr>

Accès aux équipements sportifs et à l'espace public :

https://www.associationdesfemmesdiplomees.fr/app/download/6524617113/Guide-Genre+%26+espace+public+2016-interactif.pdf?_t=1517596662

Budget engagé par les collectivités pour le sport :

<https://www.senat.fr/rap/a03-368/a03-3683.html>

La budgétisation sensible au genre - <http://www.perfegal.fr/la-budgétisation-sensible-au-genre.html>

Huit scénarios pour imaginer le sport de demain 2017/2024 - <http://sport-apres2017.com/>

Entreprises

12

Contexte

7% des entreprises seulement facilitent la pratique sportive de leurs collaborateurs(trices), selon une récente étude du Medef.

Pourtant la nouvelle étude de Decathlon Pro chiffre à 78% **le nombre de salariés qui estiment qu'ils pratiqueraient** un sport dans leur entreprise si toutes les conditions étaient réunies, ce qui représente plus de **20 millions de personnes** en France !

De même, l'Observatoire Entreprise et Santé mené depuis 2014 par ViaVoice pour Harmonie Mutuelle montrait, en 2017, que 86% des salariés et 89% des dirigeants pensent qu'il est du rôle de l'entreprise de contribuer à la bonne santé de ses salariés.

Freins

Les entreprises françaises sont à 96% des PME et TPE : **la taille de l'entreprise, un contexte économique non favorable, des locaux non adaptés et un manque de ressources humaines** font partie des nombreuses raisons expliquant le faible pourcentage d'entreprises encourageant la pratique sportive.

Par ailleurs, 62% des salariés déclarent rencontrer des difficultés quotidiennes à concilier leur métier avec leur vie privée. Cela est particulièrement vrai pour les femmes : famille monoparentale, long trajet, statut d'aidant, manque de ressources... Favoriser la pratique féminine d'un sport implique de lever ces obstacles. Le manque d'accompagnement ou

Entreprises

la méconnaissance des dispositifs pouvant aider les entreprises dans cette démarche semblent également être un frein important.

Enjeux

Les avantages **d'une activité physique régulière** et adaptée pratiquée par les salarié(e)s y compris les dirigeant(e)s, sont nombreux et régulièrement observés.

D'un point de vue social, les spécialistes sont unanimes : **la pratique d'un sport favorise l'échange, évacue le stress, développe la convivialité et limite les risques de «burn-out».**

Représentant les entreprises engagées dans une démarche d'accompagnement, de facilitation et d'incitation : Schneider Electric, Laboratoires Nuxe, Décathlon, Harmonie mutuelle, FDJ (et même la ville de Poissy pour le personnel municipal), tous les intervenants ont souligné l'importance de sensibiliser les dirigeants d'entreprise sur les bienfaits d'une pratique physique et sportive régulière de leurs salarié(e)s et son impact positif sur la performance globale de l'Entreprise.

Pour le chef d'entreprise :

L'activité physique et sportive développe le leadership, le savoir-être, la coopération, la productivité, facilite la gestion des émotions, l'assurance et contribue à la réduction de la fatigue. La pratique sportive peut devenir un outil positif au service de la capacité d'action du chef d'entreprise.

Pour les collaborateurs et la compétitivité de l'entreprise :

- un(e) collaborateur(trice) sédentaire qui se met à pratiquer régulièrement une activité physique et sportive peut voir sa productivité croître de 6% à 9%.
- une entreprise encourageant ses salarié(e)s à la pratique d'une activité physique et sportive peut enregistrer entre 2,5 et 9,1% de **gains de productivité** et réduit considérablement le taux d'**absentéisme**. Par exemple, 2 heures hebdomadaires de sport sur le temps de travail accordées par le maire de Poissy, Karl Olive, aux agents municipaux ont permis d'accroître leur productivité et de lutter contre l'absentéisme.
- La réduction des accidents du travail, maladies professionnelles et autres risques psychosociaux est effective.
- La pratique facilitée par l'entreprise de l'APS rentre dans les critères de «Qualité de vie au travail » et la démarche RSE.

On fait comment ?

- ➔ Le regroupement d'entreprises d'une même zone d'activité pour proposer à l'ensemble des collaborateurs(trices) des activités praticables dans des salles de réunion réservées pour la gymnastique ou des parcours nature et santé aménagés dans les espaces extérieurs communs.
- ➔ Le groupement d'employeurs pour négocier des inscriptions dans des salles.
- ➔ L'installation d'une zone de convivialité (babyfoot, fontaine à eau...) et adaptation des infrastructures pour favoriser l'activité physique sur les heures de pause (douches, vestiaires...).

13

Entreprises

- Les subventions aux inscriptions aux clubs sportifs.
- L'offre de bons d'achat de matériel ou d'équipements sportifs (Chèques-sport).
- L'aménagement du temps de travail ou la pause de midi obligatoire pour favoriser le sport ou la course à pied à l'heure du déjeuner.
- L'incitation aux trajets en vélo et même le versement d'une prime pour venir au travail en vélo et la possibilité de garer son vélo dans un lieu sécurisé.
- L'identification d'un(e) responsable pratiquant le sport qui servira de leader (l'exemple vient d'en haut).
- Dans certaines entreprises des cours d'éducation posturale pour contrer les mauvais gestes au travail peuvent constituer une incitation.
- La participation à des compétitions inter-entreprises.
- L'intervention d'athlètes de haut niveau dans des séminaires de motivation ou de leadership.
- L'implication dans les manifestations sportives de son territoire.
- Le sponsoring de clubs locaux.
- En faire un critère de la qualité de vie au travail (l'inscrire dans la démarche RSE).

Des exemples à suivre

→ **Chez Harmonie Mutuelle**, l'intérêt porté au sujet des femmes et du sport revêt plusieurs enjeux.

Dans la mutuelle, des espaces dédiés et des horaires aménagés sont consacrés aux APS. Pour aider à une meilleure conciliation vie professionnelle-vie privée et favoriser la pratique sportive, Harmonie Mutuelle encourage les nouvelles formes de travail (travail collaboratif et télétravail/travail nomade). Les collaboratrices(teurs) sont encouragées à participer à des événements sportifs (courses roses, Odyssée, ou « Sentez-Vous Sport » organisé par le CNOSF) et sont sensibilisées avec de simples stickers invitant à prendre l'escalier plutôt que l'ascenseur.

Auprès des entreprises clientes, des adhérents, des partenaires,

depuis janvier 2018, Harmonie Mutuelle intègre le « Sport sur ordonnance », c'est-à-dire la prescription d'une activité physique par un médecin traitant à certains de ses patient(e)s en ALD, dans la plupart de ses contrats santé. Un forfait de prise en charge est compris entre 60 et 240 euros par bénéficiaire et par an.

Harmonie Mutuelle propose aux entreprises et à leurs salarié(e)s de bénéficier de toute son **expertise dans le domaine de la prévention santé** avec un programme innovant : « La santé gagne l'entreprise » qui accompagne la santé et la qualité de vie au travail.

Enfin, Harmonie Mutuelle soutient des projets sportifs et s'engage dans des partenariats comme par exemple l'Equipe de France Olympique d'hiver, le Team cycliste Direct Energie...

→ **Les trophées «Sentez-Vous Sport»**

Sentez-Vous Sport est une **opération nationale de promotion du sport** organisée par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) depuis 2010 avec le soutien du mouvement sportif. Chaque année 4 catégories de trophées récompensent les entreprises les plus investies et labellisent des initiatives innovantes.

Entreprises

→ **Le Club Prévention Santé**

Créé en 2012 à l'initiative de **Michel Cymes** (médecin et ancien présentateur du Magazine de la Santé sur France 5) et **Franck Cymes** (ancien directeur des droits dérivés et événements à France Télévisions), le CLUB Prévention Santé organise, avec le soutien d'Harmonie Mutuelle, de nombreuses conférences gratuites en France et Outre-Mer dont les thèmes principaux sont le bien-être au travail, les dangers de la sédentarité et les exercices faciles à pratiquer au bureau pour renforcer ses muscles et limiter les troubles musculosquelettiques.

LIENS UTILES

L'Observatoire Entreprise et Santé 2017 : <http://www.institut-viaoice.com/l-observatoire-entreprise-et-sante-viaoice-harmonie-mutuelle/>

<http://www.institut-viaoice.com/observatoire-entreprise-et-sante-viaoice-vague-5-juin-2017/>

Etude Decathlon - Etat des lieux du sport en entreprise - <https://www.decathlonpro.fr/dossier-sport/etude-sport-en-entreprise-2017/>

Le programme de prévention Harmonie Mutuelle dédié à la santé en entreprise : <https://www.lantravaillantentreprise.fr/>

La Fédération Française du sport en entreprise qui regroupe 2 000 entreprises et 40 000 salariés : <http://www.fise.fr/>

Conférences gratuites sur le bien-être au travail :

<http://club-prevention-sante.fr/>

<http://nosfrancesympique.com/crud/actus/6341-orientation.html>

L'enquête nationale réalisée par le Ministère des Sports, le CNOSF, le MEDEF et l'UNION sport & cycle - 2017 : <http://www.medef.com/fr/communiqu%C3%A9-de-presse/articles/sport-en-entreprise-des-avanc%C3%A9s-mais-il-reste-%C3%A0-progresser>

En savoir plus sur <https://www.lechos.fr/home-region/actualite-pro/0301128566014-les-patrons-se-bougent-pour-plus-de-sport-en-entreprise-2148900.php#X3UW3RDMYD5A99>

Médias

Contexte

Les médias appréhendent encore le sport féminin de manière très genrée. Tous médias confondus, la part consacrée au sport féminin ne correspond en rien à son importance, tant sur le nombre de pratiquantes qu'au plan des performances.

En 2016, **moins de 20% du volume horaire des retransmissions à la télévision a été consacré à des événements ou compétitions féminines** - contre 7% en 2012 et 14% en 2014 - avec un avantage certain pour des disciplines comme le tennis, le football, le ski et le biathlon selon une étude du CDES.

La présence des femmes dans les programmes sportifs à la télévision est aussi très faible : en 2016, seules 17% de femmes y sont apparues.

L'une des conséquences de cette relative invisibilité des sports et des sportives féminines dans les médias a un impact direct sur leur valeur économique : en 2012, plus de 80 % des montants investis par les 100 premiers sponsors mondiaux concernaient le sport masculin, contre 3 % pour sport féminin.

Par ailleurs, les femmes sont encore une minorité à exercer des fonctions de management dans les médias sportifs ou à avoir accès à des fonctions d'expertise dans les rubriques et programmes sportifs.

Médias

Freins

La **forte masculinité des postes de responsables** et de professionnels des médias traitant de sport explique la fréquence de commentaires et de représentations sexuées et sexistes pratiqués par les médias.

Les commentaires et les interviews concernant les activités des sportives sont très rarement neutres et factuels, reproduisant **les stéréotypes** les plus galvaudés. Alors que leurs performances et compétences sont avérées, les sportives sont encore «exposées» dans des registres de «plastique» et de séduction.

Enjeux

La présence des femmes dans les médias sportifs est tout d'abord **une affaire d'éthique et de justice**. Dans un monde où près de 50 % des pratiquant(e)s de sport et des consommateurs(trices) de médias sont des femmes, aucune raison ne justifie qu'elles soient traitées de manière inégale et dégradante.

De plus, il existe une corrélation entre la pratique sportive féminine et sa médiatisation, en particulier à la télévision : depuis 2011 la Coupe du monde de football féminin et l'intensification des retransmissions, **le nombre de licenciées a cru de 90%**. Par ailleurs, la retransmission et la couverture des compétitions sportives féminines sont devenues **rentables pour les médias**, notamment pour les chaînes de télévision. D'après une étude publiée par Havas Sports Entertainment en 2013, 70 % des Français de 18 ans et plus trouvent le sport féminin aussi intéressant que le sport masculin et 64 % en regarderaient davantage s'il était plus régulièrement diffusé. Les téléspectateurs étaient 5,6 millions devant la finale de Judo «femmes + 78 kg» lors des JO de Rio en 2016 ; 4,1 millions devant le France/Allemagne de la Coupe du monde de football féminin en juin 2015. Enfin, et d'autant plus au moment où la libération de la parole des femmes permet de mettre au jour la violence de certains actes sexistes et de harcèlement, le respect par les médias d'un traitement «juste» des athlètes et des sports féminins contribuerait à mettre fin aux intolérables scandales dont le sport n'est pas exempt.

On fait comment ?

La déconstruction des stéréotypes de genre est une tâche ambitieuse, qui exige l'évolution simultanée des référentiels éducatifs, familiaux et sociaux, des cadres juridiques et réglementaires, de la gouvernance, des mentalités et des comportements des acteurs institutionnels et économiques.

Ces mutations ne peuvent résulter de la bonne volonté de quelques-un(e)s. Il est donc nécessaire que les dirigeants et les professionnels des médias traitant de sport soient sensibilisés et formés aux enjeux d'égalité et à la lutte contre les stéréotypes de genre.

- Les entreprises médiatiques doivent se féminiser et intégrer des femmes à tous les postes de responsabilité et dans toutes les fonctions et confier des responsabilités managériales et d'expertes à des femmes.
- Dans leur production éditoriale, les médias doivent s'attacher en priorité à rendre visibles les inégalités et les discriminations. Dans ce domaine, ils peuvent avoir un rôle très efficace vis à vis du monde du sport et de l'opinion publique en général. Il est en effet indispensable de lutter contre «le laisser-faire» et de dénoncer les comportements et les pratiques sexistes.

Médias

- Depuis quelques années les femmes sont la clientèle la plus ciblée par les salles de sport et équipementiers (par exemple, Nike et les magasins Decathlon centrent leur stratégie commerciale sur le segment féminin). Inciter les marques à une communication et à des publicités non stéréotypées et non sexistes peut également constituer un outil efficace pour changer l'image du sport féminin.
- Des journaux, des magazines, des émissions de radios ou de télé s'adressant exclusivement à une clientèle féminine (comme «Les Sportives» ou l'émission «femmes et sportives») des encarts ou des numéros spéciaux consacrés au sportives... doivent se développer sans oublier le formidable impact que peuvent avoir les réseaux sociaux .
- En parallèle, des normes et des quotas doivent être énoncés et mis en œuvre par les médias, notamment ceux qui sont sous la tutelle de l'Etat. A ce titre, il convient de renforcer les pouvoirs de contrôle du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et faire en sorte que les médias représentent toute la diversité de la société française et traitent la pratique féminine sportive avec un maximum de variété (portraits de sportives, reportages, rediffusions, opérations de promotion du sport féminin...)

Des exemples à suivre

→ Depuis 2016, le Conseil supérieur audiovisuel français, en synergie avec le Ministère des Sports, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les hommes et les femmes et le Comité National Olympique se sont engagés dans la course derrière une même bannière poétiquement baptisée «**Les 4 saisons du sport féminin**», consistant «à donner un nouvel élan à la féminisation du sport, à ancrer le sport féminin dans les usages et enfin à encourager la diversité des sports retransmis sur les antennes». Elle consiste en priorité à rendre plus visible le sport pratiqué par les femmes dans les médias, et d'une manière plus concentrée et plus marquante encore, durant tout un week-end de février, sur les antennes et écrans de plusieurs dizaines de TV ou radios, à des heures de grande écoute, ainsi que dans la presse écrite, sites web, et réseaux sociaux. Rebaptisée «**Sport féminin toujours**», cette opération s'est tenue le week-end du 10 et 11 février 2018.

→ Le premier Salon International du Sport au Féminin SISAF qui a eu lieu à Paris du 15 au 17 juin 2018 avec le soutien de l'UNSS et de Femix et sous le haut patronage du Ministère des Sports.

LIENS UTILES

<https://www.csa.fr/Portaler/Brois-des-femmes/Mediatiser-le-sport-feminin>
<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/a-la-une/article/installation-de-la-conference-permanente-du-sport-feminin>
<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/le-sport-pour-tous/sport-au-feminin-11071/>

Dispositifs éditoriaux prévisionnels des médias audiovisuels CSA et Secrétariat d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes
 Etude du Centre de Droit et d'Economie du Sport pour la Française des Jeux
<http://www.lidse.unlir.fr/article0.html>
<https://www.deman.fr/emissions/femmes-de-sport/www.femmesdesport.com>
<https://sisaf.fr/>

Monde du Sport

Contexte

L'organisation du monde du sport a été conçu par des hommes pour des hommes, autour de visions virilisées et de valeurs masculines. Au fil de longues et nombreuses luttes, des avancées sensibles ont été conquises. La culture des institutions sportives, leurs gouvernances, leurs structures et leurs dirigeants ont évolué, mais restent largement dominés par les hommes (les femmes représentent 37% des licenciés de l'ensemble des fédérations sportives, les disciplines et les compétitions genrées restent largement la norme, les femmes représentent 25 % des arbitres toutes fédérations et compétitions confondues ...). De ce fait, ces institutions ne sont pas spontanément orientées vers le développement de la pratique sportive féminine et il a été nécessaire que des contraintes soient mises en place pour, par exemple, féminiser leurs instances (en 2016, on comptait 11 femmes Présidentes de Fédération (sur une centaine au total), 1 seule femme présidant une Fédération sportive dite «olympique», 20% des Conseillers Techniques Sportifs étaient des femmes...).

Ce contexte n'est pas propre à la France : en moyenne, la proportion de femmes occupant une fonction d'entraîneure ou de dirigeante au sein des instances dirigeantes du sport en Europe s'élève à seulement 10%...

Freins

Les freins qui limitent l'accès aux responsabilités des femmes dans le monde du sport, sont les mêmes qui s'opposent à l'égalité femmes/hommes dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle.

Les organisations sportives reposent sur une division genrée du travail, à la fois d'un point de vue vertical (hiérarchie) et horizontal (types de tâches effectuées). Les femmes doivent donc faire face à des normes professionnelles masculines. Ainsi, les injonctions à se rendre entièrement disponible pour l'organisation sportive (bien souvent au-delà d'obligations horaires contractuelles) et/ou à être mobile géographiquement de manière répétée, pèsent sur les carrières des cadres des organisations sportives.

Par ailleurs, le système électif des Fédérations ou Comités olympiques et sportifs, repose sur un mode de représentation pyramidal très hiérarchisé. Pour remporter une élection, les dirigeantes doivent adopter les mêmes stratégies d'alliances politiques, de constitution de réseaux ou de cooptation que leurs homologues masculins. Ces derniers sont parfaitement initiés à ces pratiques, qui prolongent bien souvent celles qu'ils ont pu expérimenter pendant leurs carrières professionnelles.

Enjeux

La présence des femmes dans le monde du sport est tout d'abord une affaire d'éthique et de justice. Dans un monde où près de 50 % des pratiquant(e)s de sport sont des femmes,

Monde du Sport

qui empêche les femmes d'accéder, à compétences égales, aux postes de responsabilité, est tout aussi injustifié dans le monde du sport que dans celui de l'entreprise ou de la politique.

La mixité des instances dirigeantes est donc l'un des enjeux majeurs d'Égalité dans le sport et du développement de la pratique sportive par les femmes.

S'il y a peu de femmes dans les instances sportives, si elles sont peu représentées et qu'elles ne disposent pas, au-delà de leur visibilité et de leur présence, d'un pouvoir de décision, c'est aussi parce qu'elles sont peu nombreuses à se présenter tant le poids des obstacles à surmonter est lourd.

Les femmes ayant atteint des responsabilités dans l'organisation sportive disposent souvent d'un capital sportif supérieur à celui de leurs homologues masculins. Alors que ces derniers ont atteint un niveau de pratique national (44 % des hommes pour 21 % des femmes), les femmes ont majoritairement été des sportives de niveau international (63 % des femmes contre 33 % pour les hommes).

Les femmes élues des Fédérations ou Comités Olympiques sont caractérisées quant à elles par une sur-sélection sociale et culturelle, comparativement aux autres femmes de la population active des mêmes catégories d'âge. Ainsi, 43 % d'entre elles appartiennent aux catégories cadres et professions supérieures, contre 11 % pour l'ensemble des Françaises. L'accès des femmes aux responsabilités est aussi une affaire de génération : les jeunes Présidents de fédération sont beaucoup plus ouverts et croient davantage à l'apport des femmes et de la mixité.

Enfin, au moment où la libération de la parole des femmes permet de mettre au jour la violence de certains actes sexistes et de harcèlement, la recherche d'égalité affichée par le monde du sport contribuerait à mettre fin aux intolérables scandales dont le sport n'est pas exempt et à en réparer les victimes.

On fait comment ?

- Pour lutter contre les obstacles qui demeurent, la priorité est de rendre visible les inégalités. Cela suppose la connaissance des faits, non au travers d'exemples ou de cas, mais par des états des lieux détaillés et réguliers, permettant de rendre compte de la réalité du terrain, de comparer et tracer des évolutions. Il convient donc d'établir **des statistiques sexuées**.

- Sur le plan des principes, la déconstruction des stéréotypes est une tâche ambitieuse, qui exige l'évolution simultanée des référentiels éducatifs, familiaux et sociaux, des cadres juridiques et réglementaires, de la gouvernance, des mentalités et comportements des acteurs qui structurent le «système» sportif. La volonté d'impulser des transformations ne doit pas occulter le fait que les mutations culturelles sont longues à se concrétiser. Vouloir infléchir une politique sportive en faveur des femmes sans faire référence aux travaux sur les femmes et les études de genre portant sur les sports, engendre le risque de produire des injonctions normatives coupées des réalités que l'on cherche à transformer. **Les dirigeants et professionnels des institutions sportives doivent donc bénéficier d'une formation à la conduite du changement.**

- Parmi les autres leviers qu'il est possible d'actionner, le déploiement de **démarches**

Monde du Sport

volontaristes et contraignantes doit être, au moins temporairement, privilégié. Dans le domaine de l'égalité, le laisser-faire et l'attente d'évolutions spontanées est un leurre. Ces démarches doivent par ailleurs être assorties de sanctions, rigoureusement appliquées lorsqu'elles ne sont pas respectées. Il est regrettable de constater que l'obligation de proportionnalité imposée dans les instances dirigeantes est loin d'être respectée : en 2015, moins de la moitié des fédérations assuraient cette représentation proportionnelle des femmes. Alors que les lois et décrets ont de longue date « conditionné » les subventions, voire les agréments de l'État, on ne connaît pas de sanction infligée à une Fédération sportive, encore moins aux structures sportives nationales et internationales défailtantes.

● **La féminisation des instances doit s'accompagner de celle de l'encadrement.** Il faut multiplier le nombre d'arbitres, d'entraîneur(e)s, ce qui poussera davantage de jeunes femmes à s'investir dans ces fonctions et contribuera à lutter contre les excès de machisme qui les caractérisent encore trop souvent. Il convient par ailleurs de « déspecialiser » ces fonctions en favorisant une mixité réelle : il n'y a aucune raison que les femmes encadrent le sport féminin et les hommes le sport masculin, voire le sport féminin et il n'est pas sain qu'il soit moins valorisant d'entraîner des filles que d'entraîner des garçons. Plus généralement, il faut **multiplier les passerelles entre les sports masculins et féminins**. Les réussites en la matière sont convaincantes.

● Les instances doivent également respecter **l'égalité dans l'aide financière** qu'elles apportent aux équipes féminines ou aux sportives. Les coûts de déplacement, d'arbitrage, les efforts d'entraînement sont les mêmes.

● Au-delà de ces évolutions structurelles, les instances du monde sportif doivent encourager les femmes à faire acte de candidature et les accompagner dans le déroulement de leurs mandats. Dans ce domaine, **la mise en place de réseaux féminins** parmi les femmes cadres techniques permet de donner envie et d'accroître la visibilité des expériences réussies, et de diffuser de l'information.

● Les fédérations doivent par ailleurs s'investir dans la **promotion et la médiatisation** de leur discipline par des femmes et auprès des femmes. Le financement et la promotion des événements sportifs sont des leviers efficaces pour améliorer la féminisation des pratiques sportives et donner des noms de sportives aux équipements améliore la visibilité du sport féminin.

LIENS UTILES

<http://www.sports.ajoux.fr/accueil-du-site/a-la-une/article/Installation-de-la-Conference-permanente-du-sport-feminin>
<http://www.sports.ajoux.fr/pratiques-sportives/le-sport-pour-tous/sport-au-feminin-11071/>
<http://les-sportives-mag.fr/les-sportives-numero-6>
<http://les-sportives-mag.fr/les-sportives-numero-8>
Etude du Centre de Droit et d'Economie du Sport pour la Française des Jeux
<http://www.cde.unilim.fr/article9.html>
<http://www.femmesports.fr/>

Associations

Contexte

La place du sport dans le secteur associatif est considérable : la France compte plus d'1 million d'associations dont plus de 300 000 sont uniquement dédiées au sport, soit environ 25% de l'ensemble.

Toutefois leur poids économique est relativement peu important tant sur le plan des budgets moyens que sur l'emploi de salariés : ce sont essentiellement des petites structures (35% ont moins de 100 adhérents et 63% ont un budget annuel inférieur à 10 000 €) l'engagement des bénévoles y est très important : l'équivalent de 274 000 emplois à temps plein (pour 104 000 salariés soit deux fois moins).

Présent partout, sur tout le territoire, dans tous les domaines et porté par des bénévoles dévoués et militantes, ce maillage associatif, qui permet à toutes de pratiquer collectivement et à certaines d'émerger, est indispensable pour le développement du sport féminin à tous les niveaux.

Freins

● **Pour toutes les associations sportives féminines**, le financement, la recherche de subventions, de sponsors ou demandes d'aides diverses deviennent de plus en plus difficiles. L'accès aux équipements, l'obtention de créneaux horaires élargis posent aussi de nombreux problèmes. Quant à celles qui se positionnent sur des disciplines dites masculines, il faut encore lutter contre le sexisme, les discriminations et les stéréotypes liés au genre. Pour Cécile Chartrain, co-fondatrice des Dégommeuses « les sportives sont ou devraient être des sportifs comme les autres »

● **Pour les adhérentes**, les freins peuvent être économiques mais ils sont surtout sociaux et comportementaux : manque de confiance en soi, rapport au corps difficile, soumission aux injonctions sociales, communautaires ou sexuées, manque de temps et difficultés d'accès aux infrastructures sportives, peur du regard des autres, sentiment d'insécurité dans certains cas... Les freins sont nombreux et encore accrus pour les filles et femmes résidant dans les quartiers « politique de la ville » et pour les LBTG.

Un mauvais traitement juridique des plaintes déposées par les adhérentes victimes de violences sexistes, une tarification élevée des prix de certaines cotisations, des locaux peu ou pas adaptés (vestiaires, toilettes) et une insécurité dans certains lieux dédiés au sport ou sur la voie publique sont des facteurs souvent cités pour expliquer les réticences de certaines femmes à se mettre au sport.

Enjeux

Les associations sportives féminines sont les compléments essentiels des autres dispositifs mis en place pour la pratique du sport : les communes, les entreprises, les écoles, les fédérations et autres organisations sportives. Elles jouent un rôle important dans différents domaines : luttant contre le sexisme et les discriminations à l'égard des

Associations

femmes (femmes battues, malades, âgées, des quartiers sensibles, homosexuelles, handicapées, etc), les associations sont nécessaires, de plus en plus actives et diversifiées dans les disciplines et dans les recrutements pour favoriser la pratique sportive auprès de toutes les femmes.

Parmi les 33 membres engagés dans le Collectif «Femme et Sport», les associations sont fortement représentées comme Fight for Dignity, Casiopeea, Femme Avenir, Vivent les Femmes, AFFM (Association Française des Femmes Médecins), FDFA (Femmes pour le dire, Femmes pour Agir, Association pour les Femmes Porteuses de Handicap), Liberté aux Joueuses, EAF, Soroptimist, UGirlz et Les Dégommeuses (LGBT).

On fait comment ?

Les réponses concrètes apportées aux principaux freins évoqués permettent de convaincre davantage de femmes à se lancer dans une activité sportive.

Certaines «bonnes pratiques» décrites et développées tout au long du colloque «Plus de Femmes pour plus de Sport : On fait comment ?» trouvent leurs applications en plusieurs domaines et plus particulièrement dans le volet associatif.

Les associations peuvent agir à différents niveaux :

- Valoriser les filles dans le sport, et ce, dès le plus jeune âge .
- Intégrer toutes les pratiquantes sans distinction d'âge, d'origine, de niveau sportif ou d'orientation sexuelle.
- Favoriser la solidarité plutôt que la performance.
- Valoriser l'encadrement féminin et les bénévoles.
- Améliorer l'offre sportive : diversité d'activités, nouvelles pratiques sportives, nouveaux matériels.
- Favoriser les épreuves sportives mères/filles.
- Innover dans les dispositifs de garde d'enfants pour aider les mères.
- Organiser des navettes et sécuriser les retours tardifs des entraînements ou d'événements sportifs.
- Développer la mixité à tous les stades de la pratique sportive.
- Créer des alliances entre associations sportives féminines ou mixtes, associer les hommes adhérents dans tous ces engagements.
- Faire la promotion des sports féminins auprès des adolescentes, des femmes enceintes, des malades et des personnes âgées, démontrer le bien être apporté par le sport et communiquer sur le sport-santé.
- Mieux communiquer : utiliser les réseaux sociaux pour faire la promotion des associations, événements, manifestations sportives, participer aux journées portes ouvertes (Forum des Associations), figurer dans les guides sportifs et les «bons plans» touristiques.

LIENS UTILES

Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique : <http://ufolep.org/?mode=associations>
Fédérations et associations sportives , vers un nouveau modèle de développement : <https://www.apres2017-files.wordpress.com/2017/01/sport-apres2017-debat5.pdf>
Le sport en France : repères, chiffres clés et paroles d'acteur : <https://www.associations.gouv.fr/MG/pdf/sport-2014.pdf>
Les associations sportives en France : <https://www.assocconnect.com/articles/4335-les-associations-sportives-en-france-in-logiciel>
Les associations sportives et la pratique du sport : <http://www.education.gouv.fr/cid4801/les-associations-sportives-et-la-pratique-du-sport.html>

Santé et Prévention

Contexte

De nombreux professionnels de la santé médecins généralistes comme le Docteur Thierry BOUILLET, oncologue, Fédération CAMI Sport et Cancer, conseillent de plus en plus fréquemment à leurs patient(e)s une pratique sportive régulière. L'entretien du(de la) patient(e) avec le professionnel de santé, permet de donner plus de crédibilité aux effets bénéfiques de l'activité physique sur la santé en termes de lutte contre la fatigue et le stress liés au cancer et aux traitements lourds.

- A compter du 1^{er} Mars 2017 la loi portant sur le **sport sur ordonnance** (article 144 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, décret d'application le 31 décembre 2016) autorise la prescription d'une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient dans le cadre du parcours de soin des patients atteints d'une des 30 Affections de Longue Durée (ALD). L'objectif est de prévenir et réduire les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles liées à la maladie, de motiver et d'aiguiller les patient(e)s vers les sports qui leur correspondent. Cette prescription peut ouvrir le droit à un remboursement total ou partiel par sa complémentaire santé à condition de suivre des séances de sport auprès d'un club ou d'une association agréée par l'ARS (agence régionale de santé) et par les services de l'état en charge de la santé. Certaines mutuelles prennent en charge le sport à titre préventif mais en général c'est le sport pratiqué à titre curatif seulement qui est pris en charge. Depuis janvier 2018, Harmonie Mutuelle intègre le «Sport sur ordonnance» dans la plupart de ses contrats santé (un forfait de prise en charge compris entre 60 et 240 € par bénéficiaire et par an). Près de 10 millions de patient(e)s souffrant de l'une des **30 affections de longue durée** (ALD) peuvent bénéficier de prescriptions de l'**activité physique** adaptée (APA).

Freins

Pour les professionnels de santé

Un an après l'entrée en vigueur du décret, la prescription par les professionnels de santé du sport sur ordonnance se heurte à de nombreux obstacles : la lourdeur des procédures, la complexité de la mise en œuvre, le non-remboursement, la méconnaissance de «l'offre sportive» existante, le manque de temps pour convaincre le(la) patient(e) et l'aider à choisir l'activité qui lui conviendra, la difficulté d'effectuer un suivi efficace.

Pour les patientes

- Plusieurs obstacles peuvent s'opposer à la pratique d'une activité physique :
- **Obstacles socio-environnementaux et psychologiques** communs à toutes : le manque de temps, l'absence de structure proche, les difficultés financières, le manque d'assurance et la gêne avec son corps etc..
- **Obstacles physiques** réels ou avérés : l'âge, un handicap ou une maladie comme les atteintes musculosquelettiques, cardiaques ou pulmonaires, la maternité... les raisons non objectives pour ne pas pratiquer sont nombreuses et... tenaces ! C'est pourquoi le dialogue avec les professionnels, l'entourage et les associations spécialisées dans le handicap ou les maladies est essentiel.

Enjeux

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : **la sédentarité est un des dix facteurs de risque de mortalité** dans le monde, c'est un facteur de risque majeur de maladies non transmissibles telles que les maladies cardio-vasculaires, le cancer, l'obésité et le diabète. Toutes les études le montrent, l'activité physique et sportive présente des **avantages importants pour la santé d'une femme** : elle contribue à prévenir les maladies non transmissibles et peut retarder l'apparition de maladie chronique. C'est aussi une bonne alliée dans la majorité des maladies métaboliques. Une pratique sportive hebdomadaire de 3h réduit le risque de 20 % de développer un cancer du sein et diminue de 20 % les risques de récurrence, 30 à 40% pour le cancer du côlon. Une récente étude estime à 3 ans le gain en espérance de vie d'une pratique régulière (15 minutes par jour ou 92 minutes hebdomadaires). «Chaque quart d'heure supplémentaire d'exercice journalier réduirait en outre la mortalité globale de 4 %» pointe l'étude.

Quel que soit son état de santé et à tous les âges de la vie, pratiquer régulièrement une activité physique même modérée participe à la **sensation de bien-être et à la qualité de vie globale**. C'est un bon moyen de retarder le vieillissement, de maintenir et d'améliorer la capacité fonctionnelle du cerveau et, notamment la mémoire des personnes atteintes de troubles cognitifs légers, le maintien d'une bonne musculature et du capital osseux. Enfin et ce n'est pas le moindre avantage, une activité physique adaptée permet de **réduire les dépenses de santé personnelles ainsi que celles de la collectivité**. Dans une note d'analyse de janvier 2018 le Bureau de l'Economie du Sport du Ministère des Sport estime que le coût total de la sédentarité est en France à près de 17 Mds€ par an.

On fait comment ?**Pour le professionnel de santé : beaucoup reste à faire**

- Elargir la prescription car actuellement seul le médecin traitant peut prescrire l'Activité Physique Adaptée (APA).
- Prévoir une rémunération spécifique du médecin prescripteur car c'est une consultation de durée longue, en moyenne 20 à 30 minutes, voire plus et aucun tarif forfaitaire n'est prévu.
- Améliorer la formation dans les écoles de médecine, infirmier(e) et aide-soignant(e) pour souligner auprès des futurs acteurs de la santé les bienfaits du sport sur l'équilibre physique et psychique.
- Créer un nouveau type de métier de spécialiste médical du sport et de l'activité physique vers lequel un médecin peut diriger la patiente et le patient.
- Prévoir une prise en charge même partielle par la sécurité sociale de l'APA pour lever le frein des personnes en situation de précarité. Un calcul à faire eu égard à la baisse de consommation de soins engendrée par la pratique d'une activité physique.

→ Utiliser et développer le vivier des associations : certaines associations comme la Fédération Française Sport pour Tous reconnue d'utilité publique sont très actives et permettent de connaître les clubs proches de chez soi, et les différentes approches comme Sport Loisir, Sport santé, Sport bien être... CAMI Sport et Cancer développe des programmes de thérapie sportive pour les personnes (hommes, femmes, enfants) touchées par un cancer et ce, dès le début du diagnostic et à tout moment du parcours de soin. Femmes pour le dire Femmes pour agir-FDFA- et la Maison des femmes de Saint Denis expérimentent des initiations et des programmes sport pour les femmes porteuses de handicap ou victimes de violences.

Pour la patiente :

- Trouver son activité et ne pas hésiter à tester différentes activités pour trouver celle qui lui fera plaisir. Si besoin, identifier les activités «gratuites» et les dispositifs financiers existants dans sa ville ou sa région, comme par exemple ce que proposent les «Villes-Santé» qui tentent d'inciter à agir en santé par des politiques publiques. Par exemple la ville de Brest a souhaité aménager un jardin multifonctions, un lieu d'échanges et de convivialité intergénérationnel, accessible aux personnes à mobilité réduite, propice à la santé des habitants grâce à l'activité physique qui y est proposée.
- Mieux connaître les capacités de son organisme et apprendre à s'échauffer, respirer, récupérer si besoin, s'étirer et surtout bien s'hydrater pendant l'effort.
- Persévérer, prendre conscience des récompenses immédiates comme une meilleure énergie, le fait de se retrouver, de se faire plaisir. Les bénéfices réels mettent parfois plusieurs semaines à se révéler.
- En cas de reprise du sport, se fixer des objectifs raisonnables, progressifs et atteignables, se comparer uniquement à soi-même pour percevoir ses progrès, mais jamais aux autres, bien choisir l'intensité de son effort avec des outils adaptés (fréquence-podomètre-et autres objets connectés) Un «Guide de la santé connectée» créé par Harmonie Mutuelle permet d'évaluer l'efficacité et la fiabilité de tels produits.
- Augmenter l'activité physique dans sa vie quotidienne et lutter contre la sédentarité Favoriser la marche pour se déplacer, faire ses courses, prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur, diminuer le temps passé en position assise.

Des exemples à suivre :

- **Prescri'Forme - l'activité physique sur ordonnance en Île-de-France**

Piloté par la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DR-JSCS) et l'Agence régionale de santé, le Plan régional Sport Santé Bien-être, est le fruit d'une concertation associant des représentants de collectivités locales, des médecins libéraux, du mouvement sportif, des réseaux de santé ainsi que des praticiens hospitaliers et des éducateurs sportifs. Avec Prescri'forme les médecins disposeront d'outils d'aide à la prescription : ligne téléphonique dédiée, site internet lasanteparlesport.fr qui répertorie les structures associatives, carnet de suivi des patient(e)s.

- **Strasbourg : soutien au développement du sport-santé**

Dès 2012 la métropole a déployé un dispositif innovant : «Sport-santé sur ordonnance». Né de la volonté conjointe des signataires du Contrat local de santé, il a pour objectif

Santé et Prévention

principal de favoriser la pratique d'une activité physique régulière, modérée et adaptée à l'état de santé des malades chroniques, dans une optique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Plus de 300 médecins généralistes strasbourgeois ont signé la Charte d'engagement «sport-santé sur ordonnance». Ils peuvent ainsi prescrire à leurs patient(e)s une activité physique modérée et régulière dans le cadre de ce dispositif.
<https://www.strasbourg.eu/sport-sante-sur-ordonnance-strasbourg>

LIENS UTILES

Le site du sport sur ordonnance

<http://sportordonnance.fr/>

Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité : <http://www.onaps.fr/>

L'étude : www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sporteco_sportsantefinancespubliques2018.pdf

Le Guide de la santé connectée, créé par Harmonie Mutuelle : <http://www.poids-sante-connectee.fr/>

Prescrire enfin l'exercice physique : http://www.frequence-medicale.com/index.php?tab=formation&types=leu&la_Foc_mation&action=index&emissionID=2145&fmc=182f930a06317057d31c73bb2fed04f8&reverseCode

Le guide « Santé, qualité de vie et bien être au travail » News RSE

https://drive.google.com/file/d/0B13YRitMLnOSTBvamdGQ1bVbU8tExoxVkoz5GVtDH1cVRI/view?usp=drive_web

Education et Formation

Contexte

L'activité physique est indispensable au développement et au bien-être des filles, des enfants et des adolescent(e)s, mais depuis quelques dizaines d'années, les experts constatent une chute rapide de celle-ci et une condition physique qui se dégrade : la sédentarité gagne du terrain et avec elle l'obésité, les conduites à risque, les addictions, et un certain nombre de pathologies osseuses ou respiratoires. Selon la Fédération Française de Cardiologie en 40 ans, les 9-16 ans ont perdu 25% de leur capacité physique!

Selon l'OCDE, seulement 14% des garçons de 15 ans et 6% des filles pratiquent une activité physique quotidienne et selon l'étude Esteban 2014-2016 publiée par Santé publique France : moins d'un quart des jeunes de 6 à 17 ans atteignent les 60 minutes d'activités physiques recommandées.

Quant aux pratiques sportives elles sont fortement marquées par le genre : les garçons font majoritairement plus de sport que les filles, certaines activités restent majoritairement choisies par les filles, d'autres notamment les sports collectifs semblent «réservées» aux garçons.

Education et Formation

Freins

L'utilisation croissante des écrans par les enfants depuis le plus jeune âge occupe leur temps libre et impacte fortement les temps consacrés à courir, à jouer, à faire du vélo seul ou en groupe.

Jouer ensemble dans l'espace public est aussi en diminution en raison des problèmes d'insécurité ou de bandes.

En milieu scolaire, l'éducation physique et sportive est une discipline obligatoire mais les heures qui lui sont consacrées ne cessent de diminuer et les demandes de dispense pour «convenance personnelle» sont monnaie courante.

Pour les filles leur rapport parfois difficile au corps à l'adolescence est aussi freiné par une éducation genrée depuis le plus jeune âge relayant des clichés et stéréotypes handicapant l'affranchissement des femmes et leur épanouissement dans le sport.

Le harcèlement et les violences sexuelles sont aussi des facteurs de plus en plus déterminants pour ne plus pratiquer.

Le manque d'équipements dans les établissements scolaires et du supérieur, la difficulté d'accéder aux terrains et aux salles de sport et pour certains les problèmes économiques sont aussi des freins à ne pas négliger.

Enjeux

Apprendre à gérer son temps libre et faire le choix d'une activité physique, c'est adopter un mode de vie sain dès le plus jeune âge, c'est aussi prendre de bonnes habitudes que l'on conservera toute sa vie.

Une enfant ou une adolescente qui ne fait pas de sport sera une adulte qui ne fera pas de sport !

On fait comment ?

→ L'éducation, la formation, la sensibilisation, la communication, l'exemplarité sont les facteurs indispensables pour développer le goût du sport chez l'enfant et le maintenir chez l'adolescent(e).

→ La famille, l'entourage, le système éducatif, le monde du sport via les fédérations et les associations ont un rôle primordial à jouer pour inciter les filles à pratiquer une activité sportive de leur choix sans la moindre réticence qui serait conditionnée par leur sexe.

→ **Le sport scolaire joue un rôle essentiel** dans le développement des activités physiques et sportives chez les jeunes à partir de l'école maternelle. Dispensé à tous les élèves, sans distinction de sexe, il constitue la première forme d'initiation des enfants à la pratique sportive.

→ Apprendre dès le plus jeune âge aux enfants que l'égalité est un droit, comme lors du programme expérimental «L'ABCD de l'égalité» mené par le Ministère de l'Education Nationale en 2014 dans 600 classes, touchant plusieurs disciplines dont l'EPS.

Description des bonnes pratiques à l'intention de l'

Education et Formation

→ Déconstruire l'image stéréotypée de la petite fille (par exemple, dans les livres scolaires, les discours entretenus par les enseignants, les éducateurs, les publicités...)

→ Veiller dans les établissements scolaires à respecter l'égalité entre les filles et les garçons, (occupation de la cour de récréation, des gymnases) privilégier la mixité dans les activités sportives

A tous les niveaux et de manière générale :

→ Combattre fermement le sexisme et les violences.

→ Changer la perception du monde du sport pour les filles (corps esthétique, corps sculpté, corps performant).

→ Mettre en place des formations pour les enseignants et les éducateurs afin de faire cesser le processus de stéréotypes éducationnels et intégrer un volet «mixité» dans leur formation.

→ Montrer l'exemple ! Les parents, les éducateurs, les enseignants, les dirigeants doivent s'impliquer en pratiquant eux-mêmes et en évacuant toutes les formes de sexisme.

→ Amplifier le programme national nutrition santé «Manger, bouger» avec son volet destiné aux adolescent(e)s qui propose toute une série de conseils pratiques pour se bouger tous les jours.

Une initiative intéressante

L'université de Lyon

Les universités ont développé, assez récemment des cursus sur le genre, on compte près de dix masters ou DU centrés sur cette thématique, mais un et un seul s'applique aujourd'hui aux Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Il s'agit du **parcours ÉGAL'APS** de Lyon, créé en 2016 par Cécile Ottogalli. Il contribue à former une nouvelle génération d'expert(e)s des politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations de sexe dans le monde sportif. Il prépare également la relève de chercheur(e)s qui continueront de placer le genre au cœur des recherches sur le monde sportif.

LIENS UTILES

<https://www.santepubliquefrance.fr/Actualites/Etude-ESTEBAN-2014-2016-Chapitre-compulsi-on-stabilisation-du-surpoids-et-de-l'obésité-chez-l'enfant-et-l'adulte>

Une vidéo réalisée par le Centre Hubertine Auclert : EPS des pistes et des clés d'action pédagogiques pour lutter contre les inégalités F/H: <https://www.youtube.com/watch?v=gRuc9ixH4I>

Présentation du

COLLECTIF
femmes
& SPQRT



Créé avec deux objectifs :

- donner plus de visibilité au sport féminin
- augmenter sa pratique chez toutes les femmes

Ce collectif rassemble aujourd'hui 33 organismes et personnalités qui soutiennent cette action et participent à son rayonnement.

Le Rallye Aicha des Gazelles du Maroc, le premier rallye raid automobile 100% féminin qui fête ses 28 ans cette année.

La maison des femmes de Saint Denis, un centre qui accueille et répare les femmes victimes de violences et qui a introduit le sport dans les activités de reconstruction.

Le Laboratoire de l'Égalité, un réseau qui rassemble 1300 femmes et hommes qui partagent une culture commune de l'égalité.

Le réseau de la CPME «Entrepreneuriat Au Féminin», un réseau qui aide les femmes à créer ou reprendre une entreprise et qui décerne chaque année des trophées dont le CNFF est partenaire. Un réseau qui considère que le sport donne aux femmes l'audace pour entreprendre et le courage pour réussir.

Femme Avenir, une association dont l'objectif est la promotion des femmes afin qu'elles participent à la vie civique, économique, sociale, culturelle et sportive de notre pays.

L'association «Vivent les femmes», dont l'objet est de promouvoir la femme en tant qu'acteur et partenaire à part entière dans la vie publique familiale et professionnelle.

La Fédération Nationale des Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles - FNCIDF - avec ses 160 centres répartis dans toute la France, la fédération est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. La FNCIDFF est aussi l'initiatrice du projet «TouteSport» dans les quartiers politique de la ville.

Femmes pour le dire femmes pour agir - FDFA - cette formidable association qui défend les droits des femmes porteuses de handicap et se bat contre les violences dont elles sont l'objet.

EGAL SPORT, un collectif qui s'engage pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport mais aussi un centre de ressources et un répertoire d'experts.

L'ASSOCIATION FRANCAISE DES FEMMES MEDECINS - AFFM - qui entend apporter une réflexion féminine sur la médecine, s'impliquer dans les problèmes de prévention et de santé publique et faire respecter la parité de compétences.

Les défis RSE, dont l'objectif est de promouvoir la responsabilité sociale et environnementale dans les entreprises et qui inclut le fait de favoriser la pratique d'activités sportives chez les salarié(e)s comme un des critères de la qualité de vie au travail.

CASIOPEEA, une association sportive qui soutient, développe et accompagne des projets autour du sport et de la santé, par l'organisation d'événements permettant d'aider les personnes fragilisées comme les femmes atteintes d'un cancer du sein, suivies notamment à l'Institut Curie.

Les clubs SOROPTIMIST France, la branche française d'une ONG Internationale qui se veut la voix universelle des femmes et qui est présente dans 123 Pays. En France l'Union française c'est 118 clubs répartis sur tout le territoire et 2700 femmes. De nombreux événements incluant le sport sont organisés par les clubs locaux.

Les ZONTA clubs de France, un autre organisation internationale qui s'investit particulièrement pour faire avancer le statut de la femme dans le monde et bâtir un monde d'égalité pour les femmes et les filles

Les Dégommeuses, une association qui poursuit deux objectifs principaux : la promotion du foot féminin et la lutte contre le sexisme, les LGBT-phobies et toutes les discriminations dans «Le magazine les sportives».

UGIRLZ, première communauté de sportives loisir en Ile-de-France permettant aux footballeuses amateur(e)s de proposer ou d'organiser des tournois, des entraînements ou des matchs.

La Ligue du Droit International des Femmes - LDIF - créée en 1983 par des militantes du Mouvement de Libération des Femmes se positionne sur tous les terrains où l'égalité et les droits des femmes sont menacés. Les pratiques contraires à la Charte Olympique et aux droits fondamentaux des femmes dans le sport font partie de leurs combats.

Femmes 3000, une fédération qui promeut la place des femmes dans la vie publique, économique et sociale par la mise en valeur de leurs compétences et des projets qu'elles portent. Femmes 3000 a été, avec le CNFF, à l'origine du projet «Plus de Femmes pour plus de Sport».



Le Conseil National des Femmes Françaises - CNFF - un réseau d'associations féminines et féministes, reconnu d'utilité publique, qui intervient dans tous les débats qui concernent les femmes. Agit dans les domaines ou l'égalité Femme/Homme est menacée, lutte contre le sexisme et toutes les formes de violences dont elles sont victimes. Le CNFF est membre du Conseil International des Femmes- CIF - et du Conseil Européen du CIF. Il est à l'origine du projet «Plus de Femmes pour plus de Sport» et assure l'animation et la représentation du Collectif «Femmes et Sport».

Le magazine 50/50, un magazine, un site d'informations, une newsletter et un regard aiguisé sur l'actualité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les Nouvelles NEWS, un journal d'information indépendant qui a vocation à traiter l'actualité tout en respectant la parité. Il veut donner autant de visibilité aux femmes qu'aux hommes dans le contenu de l'info et gommer les stéréotypes sexués. Sa fondatrice Isabelle GERMAIN est aussi directrice de la publication **La radio «Femmes et sportives»**, la première émission de 2 heures dédiée aux sportives sur la bande FM.

Le magazine «Les sportives», un trimestriel et une newsletter électronique entièrement consacrés au sport féminin sous toutes ses formes et autour de thématiques telles que l'éducation, le handicap, la santé, les médias, la société et la culture. Sa fondatrice et directrice générale Aurélie Bresson, a été la marraine du colloque.

Melissa PLAZA, ex-footballeuse professionnelle entraîneuse de l'équipe de foot féminine de Saint Malo, consultante, formatrice, conférencière.

Eric MONNIN, Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté, expert auprès du CIO, Champion de France de Judo et auteur de plusieurs ouvrages dont «Sport, santé et cohésion sociale».

Yannick BRU, ex-rugbyman et entraîneur du stade toulousain, il était jusqu'à peu aux cotés de Guy Noves entraîneur des avants de l'équipe de France de rugby. Il est maintenant Directeur sportif de l'équipe de Bayonne.

Stéphanie GICQUEL, Avocate, conférencière, marathonnienne des pôles, pour qui OSEZ est le maître mot, est aussi membre de la Commission «Sport» du CNFF.

Aurélié COVIAUX, avocate et sportive, spécialisée dans les droits des victimes.

Laurence FISCHER, triple championne du monde de karaté, fondatrice de l'association Fight for Dignity. Elle a lancé un programme karaté à la Maison des Femmes de Saint Denis pour les femmes victimes de violences.

Véronique de VILLELE, une pionnière des programmes gym à la télévision, actuellement coach sportif, créatrice de «gym silver tonic» elle s'investit aussi dans de nombreuses causes humanitaires où l'activité sportive trouve sa place.

Patrick BOCCARD, consultant, membre du Laboratoire de l'Égalité, auteur de "Les femmes ne sont pas faites pour courir", Ed. Belin, Collection Egale à Egal.

Maryse VISEUR, arbitre internationale de canoé-kayak, Présidente de «Femme avenir».

Annie SUGIER, militante féministe, Présidente de la LIDF, auteure de nombreux ouvrages et co-auteure de «Comment l'islamisme a perverti l'olympisme» - Chrysis -

Vidéo du Colloque «Plus de Femmes pour plus de sport» On fait comment ? :
https://drive.google.com/file/d/1ydvqUgFzjYy11O2GngUfPt-rU88-oh1G/view?usp=drive_web

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES



Le CNFF, point d'ancrage des réseaux féminins pour les Droits des femmes,

est la première fédération Française d'associations féminines et féministes apolitique et non confessionnelle.

Le CNFF se mobilise pour que les femmes, 50% de la population, obtiennent leur juste place et l'égalité dans le milieu familial, professionnel, politique et social. Il combat toutes les formes de violences dont elles sont victimes à travers le monde.

Il représente la France au Conseil International des Femmes- IWC-CIF- et au Centre Européen du Conseil International des Femmes-CECIF. Il a des membres représentant le IWC- CIF auprès des agences de l'ONU dont celle de l'UNESCO à PARIS, ainsi que le CECIF au Conseil de l'Europe.

La puissance de ce réseau repose sur les associations adhérentes dont les champs d'actions reflètent la réalité de terrain, ainsi que sur les membres adhérents à titre personnel choisis pour leur compétence et leur implication en matière de défense des droits des femmes.

Grâce à ce réseau, le CNFF est un interlocuteur reconnu par les pouvoirs publics au niveau national et local et plus généralement par tous les acteurs qui contribuent à l'égalité femme/homme.

Le CNFF constitue une force réelle de propositions et ses travaux visent à

- affirmer la place des femmes dans la société,
- veiller au respect des Droits Humains,
- contribuer au développement et à la formations des femmes et des filles,
- construire un monde solidaire et éthique dans le respect des droits des femmes.

AXES DE TRAVAIL, DE RÉFLEXION, DE PROPOSITIONS Colloques, ateliers, contributions

- «Plus de femmes pour plus de sport» Femmes, sport et activité physique (*colloque janvier 2018*)
- «Droit A l'Enfant ? Droits de L'Enfant» - PMA-GPA- (*Atelier-juin 2018*)
- Femmes et numérique- (*Atelier -17 novembre 2018*)
- Egalité Femme/Homme- (*Atelier-décembre 2018*)
- Collectif «Ensemble contre le sexisme»- (*Contribution 2018-19*)
- «Quelle est votre Europe ?»- Consultations citoyennes «Pour un statut Européen des Femmes»- (*Contribution- 2018/Mai 2019*)

<http://www.cnff.fr/>

Siège administratif : 118, rue Jean-Claude Pirotte 16430-CHAMPNIERS

Courriel : contact@cnff.fr

Le CNFF est présent sur

